Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260302-202606B-DE

COMMUNE DE KERLAZ

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 6 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 08

Marie Thérèse HERNANDEZ, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Maurice BIGOT, Jacqueline BOZEC, Olivier HERLEDANT, Anne-Marie KEROUREDAN, Dominique STEPHAN

Absents excusés : 04

Marguerite AUFFRET pouvoir à Marie Thérèse HERNANDEZ, Quentin DELCLOY, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Jérémie MOCQUART.
Votants : 11

Secrétaire de séance :
Jacqueline BOZEC

Délibération N° 2026 -06 :
Achat terrain

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du commerce, la commune a souhaité acquérir une partie de la parcelle ZH66.

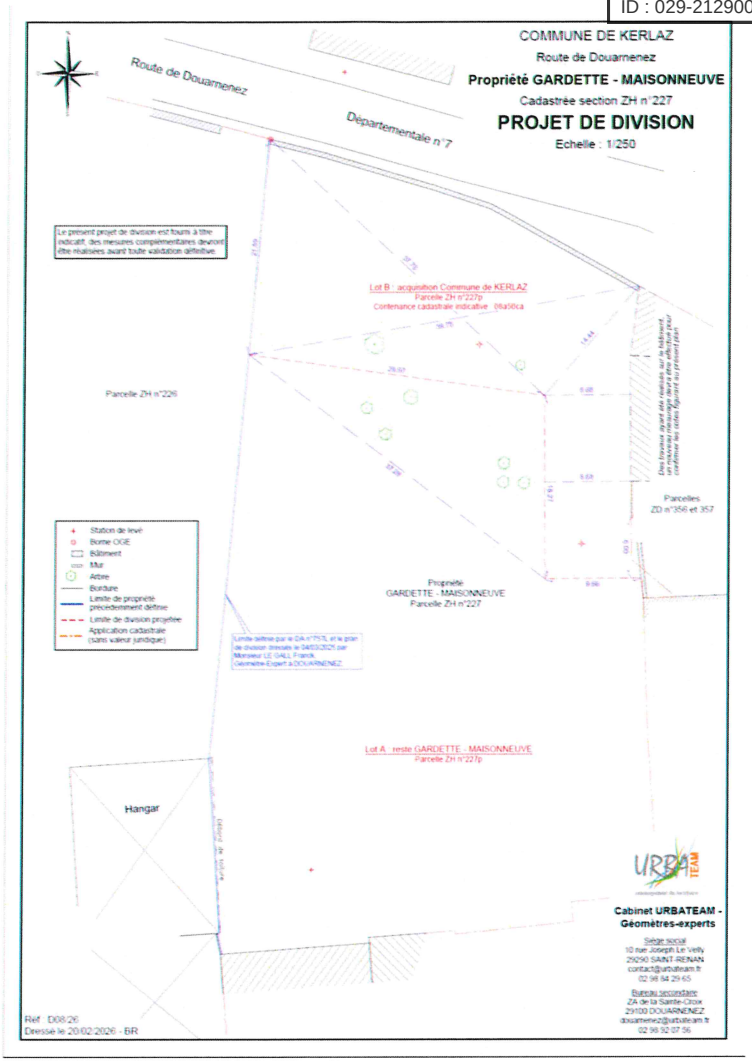
Cette acquisition servira à garantir la sécurité aux abords du commerce, la création de places de parking ainsi qu'une route permettant d'accéder aux places de parking créées.

Les propriétaires proposent de céder ce bien au prix de 7 000 €, prix auquel il conviendra d'ajouter environ 1 000 € de frais de notaire et le bornage.

il est proposé :

- D'acquérir cette parcelle de 850 m² au prix de 7 000,00 €, hors frais de notaire
- D'autoriser madame la Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cette acquisition

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-212900906-20260302-202606B-DE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte :

- D'acquérir cette parcelle de 850 m² au prix de 7 000,00 €, hors frais de notaire
- D'autoriser madame la Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cette acquisition

Fait et délibéré le 2 mars 2026

La Maire,
Marie HERNANDEZ

Le secrétaire de séance,
Jacqueline BOZEC

MAIRIE DE KERLAZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (Finistère)